

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2023-2024 ENTRE LA CAN ET L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noémie FERREIRA à Yvonne VACKER, Elmano MARTINS à Valérie VOLLAND, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ à Frédéric NOURRIGEON, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Mélina TACHE à Romain DUPEYROU, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE, Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaire absent pour déport :

Eric PERSAIS.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Elisabeth MAILLARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 2 AVRIL 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2023-2024 ENTRE LA CAN ET L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Conformément à ses engagements, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, par la délibération communautaire datée du 9 avril 2018, d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2018-2023, véritable outil stratégique et opérationnel.

Au titre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, la CAN apporte son soutien et sa contribution au développement de nouvelles formations supérieures en lien avec les attentes des étudiants et des acteurs sur son territoire, et encourage la recherche ainsi qu'une vie de campus la plus propice et adéquate possible.

Pour ce faire, en cette dernière année du SLESRI 2018-2023 et dans l'attente du renouvellement de ce schéma sur la période 2024-2029, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite renouveler une convention de partenariat et d'objectifs avec l'Université de Poitiers telle qu'annexée à la présente délibération pour l'année universitaire 2023-2024. Par ce biais, elle démontre son soutien au campus niortais de l'université de Poitiers dont les formations, à forte notoriété, témoignent de leur efficacité en matière d'insertion des diplômés.

Ainsi, eu égard aux ambitions du SLESRI et à l'effort financier consenti par la CAN au bénéfice de l'université de Poitiers sur l'antenne de Niort, la présente convention de partenariat et d'objectifs 2023-2024 définit les engagements nécessaires à la mise en œuvre des trois axes structurants suivants :

1. Axe formations

- **Renforcer l'offre de formations existante**, en lien avec le monde socio-économique et les attentes des lycéens qui souhaitent poursuivre des études supérieures, notamment dans les secteurs du risque, des assurances, du numérique, de l'économie durable et responsable, de la santé, des sciences et de l'industrie. Le nouveau SLESRI, en cours de co-construction, sera l'occasion de travailler la réponse à la demande croissante du territoire en termes de formations plus généralistes.

2. Axe recherche

- **Créer une dynamique de recherche interdisciplinaire et d'innovation**, en s'appuyant sur les laboratoires et les centres de recherche et d'expertise **locaux**, sur l'enrichissement du parcours de formation par la recherche, et sur l'articulation d'un écosystème innovant autour de la Technopole Altae, écosystème dont l'université de Poitiers est un acteur important ;

3. Axe vie étudiante et de campus

- **Mettre en œuvre une vie étudiante**, de loisirs et de campus de qualité, en assurant la promotion et la visibilité des associations existantes et de leurs actions, par leur consolidation autour de thématiques multiples et variées (sportives, culturelles, citoyennes, etc.) mais aussi à travers l'encouragement à la création de nouvelles associations pour tous les étudiants du campus, portées par le récent service Vie de campus créé en 2022 ;

En plus d'un apport financier conséquent, cette convention constitue également le creuset d'un partenariat visant à porter des projets de développement répondant aux objectifs qui seront définis dans le futur SLESRI 2024-2029.

Ainsi, cette convention de partenariat et d'objectifs arrête, d'un commun accord, les axes sur lesquels la CAN soutiendra le développement de l'université de Poitiers sur le site de Niort ainsi que les moyens afférents accordés et leur orientation, à hauteur d'un plafond de 480 000 € maximum attribué selon l'atteinte des objectifs définis, tels que précisés dans la convention.

Elle fixe également les modalités de cette coopération, son pilotage, son évaluation, sa promotion et définit les conditions dans lesquelles sera assuré le suivi de ses objectifs.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de la convention de partenariat et d'objectifs pour l'année universitaire 2023-2024 entre la CAN et l'Université de Poitiers, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que le provisionnement pour versement d'une subvention de 480 000 € maximum ;
- Autorise le Président à signer cette convention et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président